



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Clermontais au Conseil d'administration du Lycée « René Gosse » de Clermont l'Hérault

Monsieur SOTO informe le Conseil que conformément à l'article 11 du décret n° 85 924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics d'enseignement, modifié par Décret n°2005-1145 du 9 septembre 2005, le Conseil d'administration des collèges et lycées comprend notamment trois représentant de la commune, siège de l'établissement ou lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

En conséquence, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Clermontais au conseil d'administration du Lycée « René Gosse » de Clermont l'Hérault.

Monsieur SOTO se porte candidat.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SOTO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DESIGNE Monsieur Bernard SOTO, en tant que représentant de la Communauté de communes du Clermontais au conseil d'administration du Lycée « René Gosse » de Clermont l'Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO